

*Nombre de membres :*  
*Afférents au Conseil Municipal : 15*  
*En Exercice : 14*  
*Qui ont pris part à la délibération : 14*  
*Date de la Convocation : 15/02/2024*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Dix-Neuf Février, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

**Étaient Présents :** M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

**Étaient représentés :** M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Michel BATUT ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH.

**Secrétaire de Séance :** M. Serge CLERGEAU.

### **OBJET DE LA DELIBERATION :**

#### **Délibération 2024/09 : Choix du nom de la salle de réunions avec accès PMR**

M. le Maire propose de choisir un nom à la salle de réunions avec accès PMR située au 2, place Paul Ramadier 81470 CUQ-TOULZA.

Il est proposé de désigner cette salle « Yves AUDRIC » en hommage aux photographies dont cet habitant de la commune avait fait don à la mairie de Cuq-Toulza, et qui sont affichées aux murs de cette salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour :

- CHOISIT le nom « Yves AUDRIC » pour désigner la salle de réunions avec accès PMR située au 2, place Paul Ramadier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. Serge CLERGEAU